



Suite à la CPPNI du 8 novembre 2022, les mesures prévues dans le projet d'accord « bas salaires » feront l'objet d'une mesure unilatérale de l'employeur et non d'un accord avec les organisations syndicales. C'est un nouvel échec pour la FNEMSA qui pour la troisième fois présente un texte qui est retoqué, soit par les organisations syndicales, soit par les ministères de tutelle.

Les mesures discriminatoires ne passent pas à la MSA et la CGT ne cesse de le répéter : tous les salariés doivent bénéficier d'une augmentation de leur salaire à hauteur de l'inflation.

Le dernier texte proposé à la signature des organisations syndicales, dit « mesures bas salaires », discuté le 8 novembre en CPPNI exceptionnelle, ne permettait qu'à 17 % du personnel de bénéficier d'une augmentation de salaire.

Pour la FNEMSA, à partir de 1450 euros, il ne s'agit plus de bas salaire.

Mais dans quel monde vivent ces gens ?

Les faibles augmentations proposées, pour une très faible partie du personnel, ont de plus un effet très ponctuel car l'augmentation de l'inflation les rendra obsolètes très rapidement.

La FNEMSA n'a cessé d'expliquer, comme à chaque fois, qu'elle n'avait aucune marge de manœuvre au regard des enveloppes proposées par les tutelles.

De négociations, il n'y en a donc pas !

Dans ces conditions, des mesures insuffisantes et discriminatoires, sans négociation, la CGT a demandé à la FNEMSA, rejointe par les autres organisations syndicales d'assumer ses responsabilités par une mesure unilatérale de l'employeur et face à ce front uni, la FNEMSA a dû accepter.

Le combat continue pour le rattrapage du pouvoir d'achat

Dans un courrier adressé au Directeur Général de la Caisse centrale MSA, la CGT a demandé la réouverture des négociations salariales. Ce sera le cas lors de la prochaine CPPNI du 8 décembre prochain.

Elle s'est également adressée aux autres organisations syndicales pour discuter des actions à envisager pour exiger **une augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation.**

Tous les salariés ont droit au maintien de leur pouvoir d'achat !!

Préparons, discutons dans les réunions syndicales, les services, des moyens d'obtenir satisfaction !